

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7291134501**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7291134501>

Cette annonce a été mise en ligne le **12 mai 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **22 - COTES D'ARMOR**

*JOUFFE EXPORT DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL  
ET IMPORT*

*Société à responsabilité limitée  
transformée en société par actions simplifiée  
Au capital de 7 500 euros  
Siège social : 6/8 ZA des Vergers – 22130 SAINT-  
LORMEL  
442 051 751 RCS SAINT MALO*

### **AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes de décisions en date du 05/05/2022, l'associée unique a décidé, à compter de cette date, de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle, l'associée unique a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La durée de la Société, son objet, son siège social et son capital social ne sont pas modifiés.

L'associée unique a pris acte de la fin du mandat de gérant de M. Laurent JOUFFE à compter du 05/05/2022.

Sous sa nouvelle forme la société sera dirigée par :

- la société J'HOLDING SARL, société à responsabilité limitée au capital de 645 000 euros, dont le siège social est situé 6/8 ZA des Vergers – 22130 SAINT-LORMEL, immatriculée au RCS de ST MALO sous le numéro 903 309 797, nommée en qualité de Président à compter du même jour et sans limitation de durée ;
- M. Axel JOUFFE, né le 01/07/1996 à LEHON (22), demeurant 11, rue de l'Espérance – 22100 DINAN, nommé en qualité de Directeur Général à compter du même jour et sans limitation de durée ;
- M. Julien SAILLARD, né le 06/01/1994 à LEHON (22), demeurant 9, Le Chesnais Chel – 22980 LA LANDEC, nommé en qualité de Directeur Général à compter du même jour et sans limitation de durée ;

Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et dès lors que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : lorsque la société ne comporte qu'un associé, la cession ou la transmission d'actions est libre et n'est soumise à aucun agrément. Lorsque la société est pluripersonnelle, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise à l'agrément préalable donné par l'assemblée générale de la société statuant à titre extraordinaire.

Pour avis-Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

